

Octobre 2007

Bulletin documentaire n°5

# PANORAMAS

L'actualité des Risques Majeurs



- Retour sur l'actualité
- Lu pour vous
- Vos questions
- Agenda

[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

# PANORAMAS

---

L'actualité des risques majeurs

**N°5**  
**3eme trimestre 2007**

Panoramas est édité par  
l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)  
9 rue Lesdiguières, 38000 Grenoble

Directeur de la publication  
Henri De Choudens

Directeur de la rédaction  
François Giannoccaro

Rédacteur en chef  
Céline Brun-Picard

Couverture  
Charte graphique : Bizart Design  
Crédits photo : S. Gominet (IRMa) –  
Berges de l'Isère à Grenoble

ISSN (en cours)

©IRMa  
Tous droits de reproduction, de  
traduction et d'adaptation réservés. Les  
copies, reproductions, citations  
intégrales ou partielles autre que  
strictement privée et individuelle, sont  
illicites sans autorisation formelle de  
l'auteur ou de l'éditeur.

Diffusion, abonnement  
IRMa, Tél. : 04 76 47 73 73  
Ou consultez [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

## 2 Retours sur l'actualité

Les événements .....	2
La réglementation .....	4

## 10 Lu pour vous

Prévention des risques naturels .....	10
« REX » <sup>1</sup> Catastrophes naturelles .....	12
Risques technologiques .....	13
Risques « TMD » .....	14
« REX » Accidents technologiques.....	15
Gestion de crise .....	15
Divers .....	16

## 17 Agenda – Vos questions

Les colloques à venir.....	17
Vos questions .....	19

---

<sup>1</sup> REX : retour d'expérience

# Retours sur l'actualité

## 1. Les événements marquants de juillet à septembre 2007

L'Institut des Risques Majeurs vous propose un panorama des principaux événements marquants qui ont eu lieu durant ce dernier trimestre, mois après mois. Il s'agit d'une sélection, le tout n'est donc pas exhaustif.

---

### JUILLET

---

**Un séisme fait 9 morts et un millier de blessés au Japon**, le 16. De magnitude 6,8 sur l'échelle de Richter, il provoque un incendie dans une centrale nucléaire, où plusieurs dizaines d'anomalies sont répertoriées suite à l'incident. S'en suit une polémique, en France, sur la sûreté nucléaire face aux risques sismiques.

**Dès le début du mois, les premiers incendies de forêts ont lieu en Europe Méditerranéenne :** en Grèce, deux personnes sont décédées en Thessalie. En France, plusieurs centaines de personnes sont évacuées pendant la nuit du 4 au 5, et environ 1000 hectares brûlés à Mandelieu-La-Napoule (06) et 1800 campeurs sont déplacés près du Muy (83).

**A la fin juillet, l'Espagne se voit affronter d'importants incendies**, qui ravagent 20% des forêts des Îles des Canaries.

**400 millions d'euros sont prévus pour l'aménagement de la Loire.** Priorité du Plan Loire grande nature, la prévention des inondations mobilisera 127 millions d'euros, dont 48 millions pour les digues.

**La Grande-Bretagne subit ses pires inondations connues depuis 60 ans**, tout juste après les inondations du mois de juin. L'armée intervient pour évacuer les habitants ; le premier ministre Gordon Brown annonce une hausse du budget pour la protection contre les inondations.

**Les intempéries touchent gravement le continent asiatique :** en Indonésie, les intempéries font plus de 50 morts ; en Chine, depuis juin, les bilans successifs font état de plus de 500 morts.

**Le 14, une explosion a lieu dans une station-service à Sotteville-lès-Rouen (76) :** le feu s'est propagé d'une voiture au dépôt de bouteilles de gaz faisant 2 blessés légers.

**En Ukraine le 17, un nuage toxique** se propage à la suite du déraillement d'un train transportant du phosphore. 815 habitants ont été évacués. Une dizaine d'entre eux a été intoxiquée.

**Le 25, on apprend que la Seine est polluée après le renversement d'une cuve de fioul à Evry (91).** 300 litres de fioul se sont déversés causant une nappe de 500m de long sur 5m de large.

**Dans le cadre du Grenelle de l'environnement**, le calendrier des prochaines séances de travail est établi... Rien ne porte explicitement sur la prévention des risques naturels ou technologiques.

---

### AOUT

---

**En Asie depuis le mois de juin, la mousson** a causé 2500 morts.

**Le 9, le Doubs, de la Loue et du Rhin sont en crue ;** des évacuations préventives sont décidées.

**L'Espagne** est confrontée à des inondations : le 6, 300 campeurs sont évacués dans le nord du pays.

**Deux arrêtés « cat-nat »** paraissent au Journal Officiel : 165 nouvelles communes de 28 départements peuvent se prévaloir de l'état de "catastrophe naturelle" à la suite de mouvements de terrain entre 2003 et 2007 ou d'inondations et de coulées de boue en 2006-2007.

**En Bulgarie, les inondations causent 8 morts et 4 disparus** les 6 et 7, à la suite d'une longue période de sécheresse. En Roumanie, les inondations de plaine causent l'évacuation de 1400 personnes la nuit du 25 au 26, après 3 jours de canicule.

**C'est le consortium français Bouygues-Vinci** qui construira le nouveau sarcophage destiné à isoler et enfermer le réacteur n°4 de la centrale de Tchernobyl, qui avait explosé en avril 86.

**Un nouvel accident TMD a lieu en Ukraine** le 03 (à Lviv), causant une importante pollution au phosphore. Une locomotive a percuté et mis le feu à 3 wagons-citernes emplis de pétrole, appartenant à une raffinerie et une entreprise de peinture.

**Le cyclone Dean balaye la Guadeloupe, la Martinique et le Mexique.** Le 17, l'ouragan fait 2 morts et détruit la majorité des plantations de bananes et de canne à sucre en Guadeloupe et en Martinique.

**Au Pérou, un séisme de magnitude 7,9 fait au moins 337 morts** et plus de 8000 blessés le soir du 15. La reconstruction des villes au Pérou devrait coûter environ 220 millions de dollars.

**Les dégâts considérables des inondations d'Arles de 2003, sont estimés à 350 millions d'euros:** les experts mettent en cause la rupture des ouvrages de protection des passages creusés, en 1983, sous la digue SNCF.

**Mardi 7, les préfets du Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône signent un arrêté d'interdiction de consommer tout poisson pêché dans le Rhône,** après les Préfets du Rhône en septembre 2006, de l'Ain et l'Isère en février 2007, et de l'Ardèche et la Drôme en juin, en raison d'une pollution sans précédent aux polychlorobiphényles (PCB).

**Au Japon,** la centrale de Kashiwazaki-Kariwa, endommagée par le séisme du 16 juillet, pourrait encore rester arrêtée pendant un an.

---

## SEPTEMBRE

---

**En Grèce, dans le Péloponnèse, les incendies** de forêt font rage depuis les derniers jours d'août. D'un avis partagé, ces incendies ont souligné le manque d'une force européenne de sécurité civile.

**Un rapport de Paul Vergès** sur les changements climatiques et les risques sanitaires en France préconise de développer encore l'information et la culture du risque auprès de la population, notamment en ce qui concerne les événements météorologiques extrêmes (canicules, tempêtes, crues...) et la lutte contre certaines maladies infectieuses.

**Un important glissement de terrain a eu lieu le 19 septembre 2007 à Châtel (74),** emportant et détruisant un chalet. Par chance, le chalet était vide et personne ne circulait sur la route à ce moment précis...

**Application de l'obligation des Plans Communaux de Sauvegarde.** En septembre 2005, un décret d'application de la loi de modernisation de la sécurité civile a imposé à un certain nombre de communes françaises, de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans un délai de deux ans. Ce délai est arrivé à terme le 13 septembre 2007...

**Directive SEVESO.** Le rapport de la Commission européenne sur l'application dans les États membres de la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (dite directive Seveso II), pour la période 2003-2005 fait beaucoup de bruit : la France serait très en retard dans les dispositions relevant de la mise en œuvre des plans particuliers d'intervention (PPI).

**Le procès en correctionnelle de l'affaire de l'explosion d'AZF** à Toulouse, ayant fait 30 morts en 2001, s'est ouvert le 22 septembre 2008 pour une durée de deux mois environ.

# Retours sur l'actualité

## 2. Les actualités juridiques

---

### GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

---

#### **Décret n° 2007-1400 du 28 septembre 2007 relatif à la définition des besoins prioritaires de la population et aux mesures à prendre par les exploitants d'un service destiné au public lors de situations de crise**

Source : Journal Officiel, 30/09/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=IOCE0758390D>

Selon l'article 6 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, les exploitants d'un service, destiné au public, d'assainissement, de production ou de distribution d'eau pour la consommation humaine, d'électricité ou de gaz, ainsi que les opérateurs des réseaux de communications électroniques ouverts au public prévoient les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise. Ce décret précise les dispositions de cet article.

#### **Décret n° 2007-1344 du 12 septembre 2007 pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile**

Source : Journal Officiel, 14/09/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=IOCE0758219D>

Les établissements de santé et les établissements médico-sociaux pratiquant à titre permanent un hébergement collectif sont tenus de garantir la sécurité de leurs conditions d'exploitation, tout particulièrement en cas de défaillance du réseau d'énergie.

#### **Circulaire DPMA/SDPM/C2007-9621 du 11 septembre 2007**

Source : Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de la pêche (MAP), 13/09/2007, n°2007/37

Lien : <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2007/bo-n-37-du-13-09-07/circulaire-dpma-sdpm8189/>

Cette circulaire précise les modalités de la mesure d'aide d'urgence aux pêcheurs et aux aquaculteurs des départements de la Guadeloupe et de la Martinique décidée par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche à l'issue du passage du cyclone DEAN.

#### **Circulaire DGPEI/MLCOM/C2007-4055 du 12 septembre 2007**

Source : Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de la pêche (MAP), 13/09/2007, n°2007/37

Lien : <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2007/bo-n-37-du-13-09-07/circulaire-dgpei-mlcom/>

Cette circulaire précise les modalités de la mesure d'aide d'urgence aux secteurs de diversification dans les productions végétales et animales des départements de la Guadeloupe et de la Martinique décidée par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche à l'issue du passage du cyclone DEAN.

#### **Décret n° 2007-1128 du 24 juillet 2007 portant publication du Protocole de 2000 sur la préparation, la lutte et la coopération contre les événements de pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses**

Source : Journal Officiel, 25/07/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MAEJ0760197D>

Comme la convention d'OPRC, le protocole de HNS vise à fournir un cadre global pour la coopération internationale pour combattre des incidents ou des menaces importants de pollution marine. Il est entré en vigueur le 24 juillet 2007.

## **Arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »**

Source : Journal Officiel, 01/08/2007

Lien: [http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_l\\_interieur/defense\\_et\\_securite\\_civiles/formation/nnfasc/acs/psc-1/](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/defense_et_securite_civiles/formation/nnfasc/acs/psc-1/)

Dans le cadre de la formation des citoyens acteurs de sécurité civile, il est institué une unité d'enseignement permettant d'exercer l'activité de « citoyen de sécurité civile ». Elle est désignée sous l'intitulé de « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1). Elle fait partie intégrante du module de formation « prévention et secours civiques », inclus dans la filière « Actions citoyennes de sécurité civile » du dispositif national de formation des citoyens acteurs de sécurité civile. Le référentiel national de compétences de sécurité civile constitue les dispositions des capacités que doit acquérir chaque participant à la formation de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

---

## **RISQUES NATURELS**

---

### **Circulaire n°10 du 17 juillet 2007 relative à la production opérationnelle de la vigilance crues (non publiée)**

Source : Site web du Medad, 17/07/2007

Lien :

<http://texteau.ecologie.gouv.fr/texteau/ServletUtilisateurAffichageTexte?origine=nouveautes&idTexte=864>

La circulaire relative à la mise en œuvre de la procédure de vigilance crues précise le contexte de la procédure, ses exigences et ses objectifs ainsi que son domaine d'application, et décrit en détail le contenu de l'information produite et le dispositif de sécurité civile associé. Les éléments clés en sont rappelés ci-après. Le présent document vise à détailler le rôle de chaque entité dans la chaîne de production de l'information de vigilance, et préciser les modalités de mise en cohérence et d'actualisation de l'information, ainsi que celles de suivi et d'évaluation du dispositif technique.

### **Risques d'inondation : adoption de la directive par le Conseil (communiqué du Conseil Justice et affaires intérieures - en anglais)**

Source : Site Internet du Conseil de l'Union Européenne, 18/09/2007, Justice and Home Affairs Press Release, 2818th Council meeting, p. 32-33

Lien : [http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/en/jha/95982.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/jha/95982.pdf)

La directive relative à l'évaluation et à la gestion des inondations a été adoptée par le Conseil le 18 septembre. Elle impose aux Etats-membres de mener un premier état des lieux d'ici 2011 pour identifier les zones exposées à un risque d'inondation, d'établir des cartes de risque d'ici 2013, et de mettre en place des plans de gestion des risques d'ici 2015.

### **Arrêté du 10 septembre 2007 relatif aux attestations de prise en compte des règles de construction parasismique à fournir lors du dépôt d'une demande de permis de construire et avec la déclaration d'achèvement de travaux**

Source : Journal Officiel, 26/09/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVU0765272A>

Cet arrêté concerne les attestations de prise en compte des règles de construction parasismique à fournir lors du dépôt d'une demande de permis de construire et avec la déclaration d'achèvement de travaux. Cet arrêté crée les articles A. 431-10, A. 431-11 et A. 462-2 à A. 462-4 du Code de l'urbanisme. Il entre en vigueur le 1er octobre 2007. Les permis de construire dont la demande a été déposée avant cette date demeurent soumis aux règles en vigueur à la date de leur dépôt.

### **Circulaire DGFAR/SDFB/C2007-5040 du 02/07/2007 : Prévention des incendies de forêt en zone méditerranéenne ; priorités du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM)**

Source : Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de la pêche (MAP), n°2007/ 27 du 5 juillet 2007

Lien : <http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/dqfarc20075040z.pdf>

## **Adoption d'une résolution par le Parlement Européen sur les catastrophes naturelles**

Source : Site Internet du Parlement européen, 04/09/2007

Lien : <http://www.europarl.europa.eu/>

Suite aux incendies de forêts en Grèce, aux inondations au Royaume-Uni et au cyclone Dean dans les régions ultrapériphériques survenus cet été, le Parlement a approuvé une résolution sur les catastrophes naturelles. Les députés souhaitent notamment que le Fonds de solidarité de l'UE soit mobilisé "avec la plus grande flexibilité possible" pour aider les régions en difficulté et demandent la création d'une Force européenne afin de réagir plus rapidement.

---

## **ARRETES CAT-NAT**

---

### **Arrêté du 3 juillet 2007 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : Journal Officiel, 10/07/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=IOCE0759144A>

Dans le Rhône, les communes de Feyzin, Montagny et Saint-Genis-Laval peuvent se prévaloir de l'état de "catastrophe naturelle" concernant les inondations et les coulées de boue du 29 avril 2007.

### **Arrêté du 27 juillet 2007 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : Journal Officiel, 01/08/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=IOCE0761939A>

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Seule une commune rhônalpine était concernée par cet arrêté. Elle a été déboutée de sa demande : la commune d'Autichamp (26).

### **Arrêté du 27 juillet 2007 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : Journal Officiel, 01/08/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=IOCE0761915A>

Au titre de cet arrêté, la commune de Bernin (38) est reconnue en état de catastrophe naturelle à la suite des Inondations et coulées de boue du 27 avril 2007. A contrario, Montagny (73) n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle à la suite du Mouvement de terrain du 3 au 4 janvier 2007.

---

## **RISQUES TECHNOLOGIQUES**

---

### **Circulaire DPPR/SEI2/AL-07-0257 du 23 juillet 2007 relative à l'évaluation des risques et des distances d'effets autour des dépôts de liquides inflammables et des dépôts de gaz inflammables liquéfiés**

Source : Site de l'INERIS, 23/07/2007

Lien : <http://aida.ineris.fr/textes/circulaires/text4593.htm>

La présente circulaire fixe quelques règles et principes d'évaluation des risques et des distances d'effets pour ces installations, à la suite notamment de discussions menées dans le cadre de groupes de travail nationaux regroupant des représentants des professions, des experts et de l'inspection des installations classées.

### **Circulaire DPPR/SEI2/IH-07-0253 du 24 juillet 2007 relative à la prise en compte des effets de projection dans les études de dangers des installations classées puis dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Technologiques**

Source : Site de l'INERIS, 24/07/2007

Lien : <http://aida.ineris.fr/textes/circulaires/text4594.htm>

Les effets des phénomènes dangereux pouvant se produire au sein d'une installation classée sont usuellement classés en quatre catégories : effets de surpression, effets thermiques, effets toxiques et effets liés aux projections. Les textes réglementaires ont toujours traité de façon plus spécifique ces derniers effets. L'accident récent de Dagneux (explosion de citernes routières contenant du GPL avec des projections à longue distance d'éléments de citernes) ainsi que la remise à jour des études de dangers des établissements soumis au régime de l'autorisation avec servitude dans le cadre de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont l'occasion pour le gouvernement de rappeler aux Préfets les modalités de prise en compte de ces effets dans la maîtrise du risque technologique.

### **Circulaire DPPR/SEI2/CBi-07-0267 du 23 juillet 2007 relative à la distribution du superéthanol**

Source : Site de l'INERIS, 23/07/2007

Lien : <http://aida.ineris.fr/textes/circulaires/text4592.htm>

### **Décision de la commission des communautés européennes du 17 juillet 2007 créant le groupe européen de haut niveau sur la sûreté nucléaire et la gestion des déchets**

Source : Journal Officiel de l'Union Européenne, 27/07/2007

Lien : [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l\\_195/l\\_19520070727fr00440046.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2007/l_195/l_19520070727fr00440046.pdf)

Une décision de la Commission européenne crée le groupe européen de haut niveau sur la sûreté nucléaire et la gestion des déchets. Composé de 28 représentants (un pour chaque Etat membre et un pour la Commission), ce groupe de haut niveau conseillera la Commission dans les domaines de la sûreté des installations nucléaires et de la gestion sûre des combustibles irradiés et des déchets radioactifs.

### **Circulaire BSEI n° 07-133 du 14 mai 2007 relative à la superposition réglementaire et interfaces relatives aux canalisations de transport et aux tuyauteries d'installations classées**

Source : Bulletin officiel du Minéfi, 2ème trimestre 2007

Lien : [http://www.drivre.gouv.fr/haute-normandie/canalizations/Circulaire\\_interface\\_2007\\_05\\_14.pdf](http://www.drivre.gouv.fr/haute-normandie/canalizations/Circulaire_interface_2007_05_14.pdf)

La circulaire BSEI n° 07-133 du 14 mai 2007, rédigée par l'ancien ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie (Minéfi) et l'ancien ministère de l'Écologie et du développement durable (Medd), établit des dispositions relatives à la superposition des réglementations concernant les canalisations de transport et les tuyauteries d'installations classées (ICPE). Ces dispositions, qui s'adressent aux préfets et aux directeurs régionaux de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement, ont pour objectif de rendre les procédures d'instruction et de contrôle simples et claires pour les exploitants et pour l'administration, en préservant les impératifs de sécurité.

### **Arrêté du 31 juillet 2007 pris en application de l'article R.\* 1333-40 du code de la défense et fixant les caractéristiques techniques des installations individuelles d'une installation nucléaire de base secrète**

Source : Journal Officiel, 05/08/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEFD0757342A>

### **Arrêté du 31 juillet 2007 relatif aux commissions techniques de sûreté nucléaire placées auprès du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense**

Source : Journal Officiel, 05/08/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEFD0757349A>

### **Arrêté du 26 juillet 2007 relatif à l'habilitation des organismes de sûreté**

Source : Journal Officiel, 10/08/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVT0762105A>

Les missions que peuvent exercer les organismes de sûreté habilités pour le compte de l'Etat comportent notamment les évaluations de sûreté des installations portuaires et des ports, les audits de sûreté des installations portuaires et des ports. La demande d'habilitation en qualité d'organisme de sûreté précise la ou les catégories pour lesquelles l'organisme de sûreté demande l'habilitation, parmi lesquelles figure les pétroliers, navires-citernes pour produits chimiques et transporteurs de gaz.



## **Des règles harmonisées pour le transport des marchandises dangereuses : Communiqué de presse du Parlement Européen, 5/09/2007**

Source : Site Internet du Parlement européen, 05/07/2007

Lien : <http://www.europarl.europa.eu/>

Le Parlement européen a approuvé une proposition directive de la Commission européenne visant à simplifier et à unifier les règles de transport des marchandises dangereuses. Cette proposition intègre les règles existantes dans un seul acte législatif et couvre le transport par route, par rail et par voie navigable. Le Parlement a approuvé, en assemblée plénière, plusieurs amendements de nature technique. La procédure de codécision ayant donné lieu à un accord du Parlement avec le Conseil, la proposition devrait pouvoir être adoptée dès la première lecture.

---

## **JURISPRUDENCE**

---

### **Annulation d'un PPRI du fait du classement trop large en zone inconstructible : Cour administrative d'appel de Nancy, 2 août 2007, n° 06NC00626, Rivière "Le Durgeon"**

Source : Légifrance, août 2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=J5XCX2007X08X000000600626>

La cour administrative d'appel de Nancy a partiellement annulé un arrêté du préfet de la Haute-Saône approuvant un plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI) pour les communes riveraines d'une rivière. En effet, les juges considèrent que le classement de l'intégralité d'une parcelle en zone inconstructible est entaché d'erreur manifeste d'appréciation dès lors que seule une petite partie de cette parcelle est soumise à un risque d'inondation.

### **Inondations : responsabilités partagées : CE 22 août 2007, req. n° 260963**

Source : Légifrance, 22/08/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=JGXCX2007X08X000000260963>

La société Choux Automobiles, implantée dans la zone industrielle de Remiremont, a été victime le 15 février 1990 d'une inondation provoquée par une forte crue de la Moselle, consécutive à d'importantes pluies, ayant entraîné des dommages aux installations et aux véhicules qui s'y trouvaient. Le tribunal administratif avait déclaré l'Etat et le département des Vosges solidairement responsables pour 75% des dommages. Un différend a dès lors opposé le département et l'Etat, au sujet de l'impact d'un tunnel sur les inondations du 15/02/90. Forte de son pouvoir d'appréciation souveraine, la cour administrative d'appel a ramené à un cinquième de la condamnation la part du département, et a retenu une faute de la société qui n'avait pris aucune mesure de précaution alors qu'elle avait subi plusieurs inondations avant la construction des ouvrages à l'origine des dommages. Cet arrêt rappelle donc le pouvoir d'appréciation souverain des juges du fond dans l'évaluation des préjudices et la répartition des responsabilités.

### **Désordres devant être considérés comme les effets d'une catastrophe naturelle : Cour de Cassation, Chambre civile 2, 2007-06-14, 06-15319, Publié au bulletin**

Source : Légifrance, 14/06/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=CASS&nod=CXCXAX2007X06X02X00153X019>

Il ressort du pouvoir souverain des juges du fond d'apprécier la relation directe et certaine entre les désordres constatés sur l'immeuble et le phénomène naturel de réhydratation de sols argileux antérieurement desséchés.

### **Classement d'une parcelle en zone NC : Conseil d'Etat, 9e et 10e sous-sect., 6 juin 2007, n° 266656, Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole, Mentionné aux Tables du Recueil**

Source : Légifrance, 06/06/2007

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=JGXBX2007X06X000000266656>

L'autorité administrative compétente peut retenir, parmi les motifs justifiant un classement NC, des considérations liées à la protection contre les risques d'incendie, dans la mesure où ce classement concourt à la protection des richesses naturelles qui caractérisent les parcelles en cause et le secteur dans lequel elles s'insèrent. Le Conseil d'Etat réitère également sa jurisprudence aux termes de laquelle la présence de constructions bâties sur des parcelles contiguës et classées en zone NB, et la circonstance qu'y auraient été accordés des permis de construire, ne constituent pas un obstacle à un tel classement.

---

## PROPOSITIONS DE LOI

---

### **Proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à améliorer la transparence et l'équité du régime d'assurance des catastrophes naturelles, n° 45**

Source : Site Internet de l'Assemblée Nationale, 16/07/2007

Lien : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion0045.asp>

Cette proposition de loi vise en premier lieu, à préciser la procédure d'indemnisation dans le cas des mouvements de terrain différentiels liés au retrait et au gonflement des argiles. Au titre de cette proposition de loi également, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pourrait concerner des communes entières ou des parties de communes. Enfin, le législateur propose que lorsque l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par les autorités compétentes, l'État, par la voie de ses représentants dans les départements, met à disposition des sinistrés une permanence juridique pour les aider dans leurs démarches administratives.

---

## AUTRES TEXTES

---

### **Décret n° 2007-1177 du 3 août 2007 pris pour l'application de l'article L. 111-3-1 du code de l'urbanisme et relatif aux études de sécurité publique**

Source : Journal Officiel, 05/08/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVU0756371D>

Est soumise à l'étude de sécurité publique l'opération d'aménagement qui, en une ou plusieurs phases, a pour effet de créer une surface hors oeuvre nette supérieure à 100 000 m<sup>2</sup>, lorsqu'elle est située dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, et la création d'un ERP de 1ère catégorie. L'étude de sécurité publique comprend un diagnostic précisant entre autres, les mesures proposées pour prévenir et réduire les risques de sécurité publique mis en évidence dans le diagnostic, et faciliter les missions des services de police, de gendarmerie et de secours.

### **Décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement**

Source : Journal Officiel, 14/08/2007

Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0750915D>

Ce décret précise la réglementation relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le périmètre du SAGE défini par un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est délimité par un arrêté du préfet du département. Lorsque le SDAGE n'a pas prévu le SAGE ou défini son périmètre, le projet de périmètre du schéma est établi par le préfet du département. Le décret contient des précisions sur la commission locale de l'eau et son fonctionnement, et sur la procédure d'élaboration du schéma.

### **Normalisation : système d'information sur les risques par voie radio-électrique : norme expérimentale XP X08-150**

Source : Site de l'AFNOR, 24/09/2007

Lien : [http://www.boutique.afnor.org/NEL5DetailNormeEnLigne.aspx?CLE\\_ART=FA150923](http://www.boutique.afnor.org/NEL5DetailNormeEnLigne.aspx?CLE_ART=FA150923)

Le présent document spécifie les règles générales applicables au système Iris.Radio, destiné à informer sur les risques, donner les niveaux de vigilance et les consignes à respecter vis-à-vis des menaces telles que : accidents technologiques (nuage toxique ou radioactif, explosion,...) ; événements météorologiques inhabituels (tempête, grand froid, canicule, ...) ; phénomènes naturels (inondation, feux de forêt, éruption volcanique,...). Cette nouvelle norme, en expérimentation, a vocation à évoluer pour s'adapter aux nouvelles technologies de radio diffusion. Dans le cadre de l'expérimentation, les collectivités peuvent adresser leurs observations à l'AFNOR avant le 31/08/2009.

## Lu pour vous

Sélections documentaires  
juillet - septembre 2007

Les nouvelles acquisitions du centre de documentation...

---

### PREVENTION DES RISQUES NATURELS

---

#### ***Guide à l'usage des élus : prendre en compte les risques naturels majeurs pour permettre le développement durable des territoires***

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / La société du Canal de Provence et de la région provençale, Marseille : Direction de l'Aménagement des territoires, 2007, 31 p.

Ce guide s'adresse aux Maires, aux Présidents de structures intercommunales, aux techniciens qui ont la charge, et bien souvent la responsabilité, d'assurer la sécurité des citoyens face aux risques naturels. Il se veut pratique et accessible, afin que chacun puisse disposer d'outils nécessaires à un aménagement équilibré de notre territoire régional, conciliant la sécurité des citoyens et le développement des activités humaines et économiques.

Disponible sur : <http://www.regionpaca.fr/index.php?id=3118>

#### ***Changements climatiques et risques sanitaires en France***

Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC), Paris : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 2007, 206 p.

Les deux dernières années ont été en effet extrêmement actives dans le domaine du changement climatique. Il n'est plus un seul jour sans que le sujet soit abordé par les chaînes de télévision, à la radio, ou dans les grands quotidiens nationaux et régionaux. Le choix a été fait pour le présent rapport de traiter plus en profondeur la question des interactions entre Changement climatique et risques sanitaires. Le rapport aborde des risques de natures différentes : les épisodes caniculaires, les maladies infectieuses, les suites d'événements extrêmes (tempêtes, inondations,...) et les liens entre climat et pollution. Il est probable que les effets sur la santé se produiront souvent sous forme d'événements imprévus, et ceci bien avant la fin du siècle, peut-être demain. C'est la première leçon que l'on peut tirer du drame de la canicule de 2003. Cependant, plus la réflexion aura été faite en amont, plus rapide et efficace seront nos réactions, même devant des événements imprévisibles.

Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000568/index.shtml>

#### ***Organisation de la prévention des risques naturels dans les services déconcentrés***

France. Inspection Générale de l'Environnement (IGE), Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2006, 28 p.

Le présent rapport analyse d'abord l'évolution réglementaire récente et les orientations nationales pour la nouvelle organisation des services en charge de la prévention des risques naturels. Il formule ensuite des propositions pour la mise en œuvre des réformes en cours et son accompagnement en termes de réseau de compétence. Enfin il élargit la réflexion à deux sujets sur lesquels des réformes ne sont pas achevées : la participation des collectivités territoriales à la prévention des risques, et les mesures de prévention sur les constructions.

Disponible sur :

[http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Organisation\\_Prevention\\_des\\_risques\\_naturels.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Organisation_Prevention_des_risques_naturels.pdf)

### **Urbanisation derrière les digues : Rapport complémentaire au rapport du 10 juin 2005**

France. Inspection Générale de l'Administration (IGA) / France. Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC) / France. Inspection Générale de l'Environnement (IGE), Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2006, 28 p.

Ce rapport retranscrit les propositions complémentaires sur trois points particuliers évoqués dans un premier rapport de juin 2005 : le choix de l'échelle pour la gestion des digues et le développement urbain des zones inondables ; les conditions à mettre à la constructibilité derrière les digues ; et l'articulation avec le système d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Disponible sur : [http://www.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/Rapport\\_Urbanisation\\_digues.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/Rapport_Urbanisation_digues.pdf)

### **Plan de protection contre les inondations de Nîmes**

France. Inspection Générale de Finances / France. Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC) / France. Inspection Générale de l'environnement (IGE), Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2006, 51 p.

A la suite des inondations catastrophiques de Nîmes le 3 octobre 1988, un plan de protection contre les inondations (PPCI) a été arrêté. Ce plan distingue une partie portant sur l'aménagement des écoulements à l'intérieur de la zone à urbanisation dense dite « intra-muros » et une autre portant sur l'aménagement du ruissellement et des écoulements à l'amont et à l'aval de la ville jusqu'au Vistre, dite "extramuros". Or, la réalisation du plan a pris beaucoup de retard. Ce rapport fait suite au travail d'une mission chargée d'examiner les mesures d'urbanisme à même de diminuer la vulnérabilité de l'agglomération de Nîmes (PPCI) ; d'apporter à la ville une assistance notamment pour identifier les opérations prioritaires au sens de la protection des personnes et des biens ; et de déterminer, en liaison avec la ville, l'enchaînement optimum des opérations, d'en déduire les besoins financiers correspondants et des propositions de plan de financement.

Disponible sur : [http://www.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/rapport\\_ppci\\_nimes.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/rapport_ppci_nimes.pdf)

### **Expertise relative à la prévention des inondations sur l'île de la Réunion et à la programmation des travaux de protection (2 vol.)**

France. Inspection Générale de l'Environnement (IGE) / France. Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC) / France. Conseil général de l'Agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2006, 70/38 p.

Le Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques, et le Directeur de l'Eau ont demandé au SIGE, au CGPC et au CGAER, une expertise sur la prévention des inondations à l'île de la Réunion proposant une stratégie conforme à la doctrine nationale, mais adaptée aux spécificités climatiques et démographiques de l'île.

Disponible en ligne : <http://www.ecologie.gouv.fr/Expertise-relative-a-la-prevention.html>

### **Rapport sur l'expertise des projets d'action de prévention des inondations sur le Bassin du Lez**

France. Inspection Générale de l'Environnement (IGE) / Quévremont, Philippe, Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2006, 76 p.

Par lettre en date du 1er mars 2006 (cf. copie en annexe 1), le directeur de l'eau a demandé à l'inspection générale de l'environnement d'expertiser les projets d'action de prévention des inondations sur le bassin du Lez. Cette demande est intervenue après la visite sur place du directeur de l'eau, le 9 février 2006, au cours de laquelle avait été présenté un projet d'aménagements de protection contre les inondations de la basse vallée du Lez, concernant la ville de Lattes (34).

Disponible en ligne : [http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Bassin\\_du\\_Lez.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Bassin_du_Lez.pdf)

### **Expertise des projets d'action de prévention des inondations sur le bassin de l'Aude**

France. Inspection Générale de l'Environnement (IGE), Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2006, 51 p.

Les inondations de 1999 ont été catastrophiques dans l'Aude, en particulier à Cuxac-d'Aude où 5 personnes ont été noyées à domicile, après la rupture en amont d'un canal VNF et d'un remblai ferroviaire. Ces ouvrages ont été reconstruits à l'identique. <sup>2</sup>Un projet de protection de Cuxac-d'Aude, prévoyant en 2002 des digues élevées (jusqu'à 5 mètres), a été suspendu en 2003, après un rapport interrogatif de l'IGE. Les élus ont demandé en 2005 qu'un nouveau projet, en cours d'élaboration, ayant recours à Cuxac-d'Aude à des digues moins hautes (2,50 m), soit à nouveau évalué par l'IGE.

Disponible sur : <http://publications.ecologie.gouv.fr/publications/spip.php?article172&lang=fr>

---

## RETOUR SUR DES EVENEMENTS NATURELS PASSES

---

### **Les événements naturels dommageables en France et dans le monde en 2006**

France. Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Paris : Medad, 2007, 44 p.

Ce rapport fait le bilan des catastrophes naturelles survenues en France et dans le monde durant l'année 2006.

Disponible sur :

[http://www.prim.net/professionnel/documentation/evenementsdommageables\\_2006/EveNatDom2006.pdf](http://www.prim.net/professionnel/documentation/evenementsdommageables_2006/EveNatDom2006.pdf)

### **Synthèse Rex : Les événements dommageables en 2006**

France. Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Paris : Medad, 2007. ((Synthèse REX, N° 1 – Mars 2007)), 4 p.

Voir aussi, le document complet de 44 pages publié au mois d'août 2007 et intitulé : "Les événements naturels dommageables en France et dans le monde en 2006".

Disponible sur : <http://www.prim.net/professionnel/documentation/REX2006-v070312RL.pdf>

### **Les crues des 1er au 5 décembre 2003 dans les régions Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes : premières estimations des dommages**

France. Inspection générale de l'administration (IGA), s.l. : s.n., 2003, 49 p.

Par lettres de mission, l'inspection générale de l'administration, le conseil général des ponts et chaussées, le conseil général du génie rural, des eaux et des forêts, l'inspection générale de l'environnement et l'inspection générale de l'industrie et du commerce, se sont vus demander de présenter dans les plus brefs délais leurs premières conclusions sur l'évaluation des dommages subis dans plus de vingt départements concernant les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Auvergne et Bourgogne, à la suite des inondations survenues du 1er au 5 décembre. Outre la lourdeur du bilan humain (sept morts), les dégâts sont considérables. Pour établir un chiffre dans les délais impartis, la mission s'est fondée sur la méthodologie adoptée en septembre 2002 pour la première estimation des dégâts du Gard, de l'Ardèche, des Bouches-du- Rhône, de la Drôme, de l'Hérault et de Vaucluse.

Disponible sur :

[http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_la\\_une/publications/rapports-iga/rapport-iga-n2010-crues/downloadFile/attachedFile/Rapport\\_crues\\_decembre\\_2003.pdf](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/publications/rapports-iga/rapport-iga-n2010-crues/downloadFile/attachedFile/Rapport_crues_decembre_2003.pdf)

### **La protection contre les incendies de forêt après les feux de l'été 2003**

FRANCE. Inspection générale de l'administration / France. Inspection générale de l'environnement (IGE) et alii., Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2003, 153 p.

Les incendies de forêts qui se sont développés pendant l'été 2003 ont été de grande ampleur. Le rapport présente les premiers enseignements tirés de ces événements visant à améliorer les dispositifs de prévention et de lutte et à contribuer à l'élaboration d'un contrat de reconstruction écologique.

Disponible en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000283/index.shtml>

### **Rapport de la mission d'expertise sur les crues d'avril 2001 du bassin de la Somme**

FRANCE. Inspection générale de l'environnement / LEFROU Claude et alii., Paris : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2001, 83 p.

Après une présentation générale du bassin de la Somme, le rapport analyse les causes des inondations ainsi que les pertes et les dégâts subis dans la région (atteintes aux biens et aux personnes, dommages sur l'habitat, dommages aux entreprises, dommages agricoles). Ensuite le rapport de la mission évoque la gestion de la crise telle qu'elle a été réalisée par les pouvoirs publics (services de l'Etat et collectivités locales). Dans une dernière partie, le rapport préconise une série de mesures de prévention à mettre en place ou destinée à améliorer les dispositifs existants.

Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000110/index.shtml>

### **Rapport sur les inondations urbaines dans la vallée de la Bièvre**

France. Inspection générale de l'administration (IGA) / Klingler, Thierry / Rostagnat, Michel, La Défense : Ministère de l'Intérieur, 2006, 78 p.

La commune de Fresnes (94) a été victime, plusieurs années consécutives, d'inondations atypiques résultant du débordement de collecteurs d'eaux pluviales lors de pluies importantes. Les habitants touchés par ces inondations et les élus qui les représentent ont manifesté leur incompréhension de tels phénomènes, et leur inquiétude vis-à-vis de ce qui peut apparaître comme un dysfonctionnement dans les politiques d'aménagement des territoires du Val-de-Marne, de l'Essonne, des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Le préfet de la Région Ile-de-France a donc sollicité la réalisation d'une mission relative à la définition d'une stratégie globale et cohérente de gestion des risques d'inondations liés aux ruissellements urbains dans la partie aval de la vallée de la Bièvre.

Disponible sur : [http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_la\\_une/publications/rapports-iga/secu-civile-prev-risques/06-048-01/](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/publications/rapports-iga/secu-civile-prev-risques/06-048-01/)

### **Crues de novembre 2005 dans les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Evaluation des dégâts subis par les biens non assurés des collectivités et propositions pour une approche nouvelle de leur assurance**

France. Inspection générale de l'administration (IGA), La Défense : Ministère de l'Intérieur, 2006, 34 p.

La mission observe que la crue de mi-novembre 2005 n'a pas, sauf très localement, un caractère exceptionnel. En outre, elle constate que les travaux réalisés depuis le dernier épisode de crue comparable ne sont pas toujours adaptés à la situation géographique et ne contribuent que rarement à réduire la vulnérabilité des ouvrages aux phénomènes de crue. Aussi considère-t-elle que le taux des indemnités de l'État devrait être modulé selon que les travaux sont effectués dans une perspective pérenne plutôt que de seule reconstitution de l'existant. Elle recommande de concentrer les aides publiques sur les dommages résultant réellement de catastrophes naturelles et non de l'imprévoyance des maîtres d'ouvrage.

Disponible sur : [http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_la\\_une/publications/rapports-iga/secu-civile-prev-risques/06-034-02/](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/publications/rapports-iga/secu-civile-prev-risques/06-034-02/)

---

## **PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES INDUSTRIELS ET NUCLEAIRES**

---

### **Rapport sur l'application dans les États membres de la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, pour la période 2003-2005**

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, Bruxelles : commissions des communautés européennes, 2007, 14 p.

Le présent rapport est une synthèse des rapports présentés par les 25 États membres sur l'application de la directive concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (la directive Seveso II) pour la période 2003-2005.

Disponible sur : [http://ec.europa.eu/environment/seveso/pdf/report\\_2003\\_2005\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/environment/seveso/pdf/report_2003_2005_fr.pdf)

### **Nuclear energy data : Données sur l'énergie nucléaire**

Agence pour l'énergie nucléaire / Organisation de coopération et de développement économiques, Paris : OECD publications, 2007, 111 p. ISBN 978-92-64-03453-2

Cette nouvelle édition des "Données sur l'énergie nucléaire", publication annuelle de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire qui rassemble les données statistiques essentielles de ce secteur dans les pays de l'OCDE, présente des prévisions qui pour la première fois vont jusqu'en 2030, ainsi que des informations sur la mise en oeuvre de capacités d'enrichissement par centrifugation dans les pays membres. Cet ouvrage offre un tour d'horizon de la situation et des tendances dans les divers secteurs du cycle du combustible nucléaire.

### **Risques et avantages de l'énergie nucléaire**

Agence pour l'énergie nucléaire / Organisation de coopération et de développement économiques, Paris : Les éditions de l'OCDE, 2007, 92 p.

Ce rapport examine les différents aspects de la chaîne nucléaire et d'autres chaînes de production d'électricité. Il donne pour chacune d'elles des exemples d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à la compétitivité économique, à l'impact environnemental (émissions atmosphériques et flux de déchets solides par exemple) et aux aspects sociaux (incidences sur l'emploi et la santé entre autres).

### **Pratiques de la concertation sur les risques industriels : Colloque du 20 mai 2005**

[collectif] Toulouse : ICSI, 2005

L'objectif de ce colloque, organisé dans le cadre des Entretiens de l'ICSI, était de permettre et de favoriser une confrontation entre les résultats de recherches menées dans ce champ scientifique et les points de vue d'intervenants actifs dans le domaine des risques industriels. La concertation sur les risques industriels est une pratique en développement dans la plupart des pays industrialisés. Elle s'inscrit dans un mouvement, déjà ancien, de mise en place d'instances spécifiques de médiation et de concertation, progressivement ouvertes au public. En France, ce mouvement a été accéléré par la loi du 30 juillet 2003 sur la prévention, notamment, des risques technologiques majeurs, qui implique la création de Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) autour d'ensembles industriels à risque.

Disponible sur : <http://www.icsi-eu.org/francais/news/2005/05/colloque-concertation/>

---

## **RISQUES LIES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES**

---

### **Application de l'article L. 551-2 du Code de l'environnement aux ouvrages d'infrastructure de transport de matières dangereuses**

France. Inspection Générale de l'Environnement (IGE) / France. Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC) / France. Conseil Général des Mines (CGM), Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2005, 30 p.

Introduit par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels sur la suggestion notamment d'un rapport préliminaire et de rapports antérieurs, cet article répond à une demande sociétale forte en prévoyant la fourniture d'une étude de dangers pour de tels ouvrages. Le ministre chargé de l'environnement et celui chargé de l'équipement et des transports ont donc demandé à l'IGE, au CGM et au CGPC des propositions quant aux mesures réglementaires à prendre. Le rapport examine successivement les différents modes de transport et types d'ouvrages. Il constate que les supports juridiques sont largement préexistants. Il recommande de fixer par des décrets des catégories ou des listes d'ouvrages visés plutôt que d'avoir recours à des seuils de quantité de matières dangereuses, en effet la fixation de tels seuils a entraîné dans le passé le stationnement "sauvage" des moyens de transport en dehors du site. Il propose que l'étude de dangers soit établie par le gestionnaire de l'infrastructure conformément à une méthodologie définie par le ministre chargé de l'environnement conjointement avec le ministre chargé des transports et celui chargé de la sécurité civile.

Disponible en ligne : <http://www.ecologie.gouv.fr/Application-de-l-article-L-551-2.html>

### **EAT – DRA 51 – Approche probabiliste dans les canalisations de transport**

INERIS. Direction des Risques Accidentels / Unité EVAL, Paris : INERIS, 2006, 56 p.

Le présent rapport a pour objectifs : (1) de présenter comment les probabilités ont été introduites dans les réglementations relatives aux installations classées et aux canalisations ; (2) de donner quelques pistes de réflexions pour l'estimation des probabilités dans les études relatives aux canalisations ; (3) de donner quelques notions de bases sur les probabilités et la quantification du risque. Ce rapport ne traite pas des données de probabilité disponibles pour la quantification des événements et des mesures compensatoires, il est plus axé vers les principes d'une approche probabiliste.

Disponible sur : <http://www.ineris.fr/index.php?module=doc&action=getFile&id=2821>

### **Programme EAT DRA 51 - Opération d1 – Analyse succincte d'accidents**

INERIS, Paris : INERIS, 2006, 23 p. (Programme EAT DRA 51 - Prévention des accidents majeurs impliquant des canalisations...)

Le présent rapport se focalise sur l'analyse succincte de trois accidents passés significatifs qui peuvent apporter des enseignements en termes de gestion de l'événement par les services d'intervention : (1) L'accident de Rosteig (28/07/1989) : fuite de naphta et inflammation des vapeurs de naphta, (2) L'accident de Lucciana (18/09/2001) : fuite de fioul lourd et léger et pollution des sols, (3) L'accident de Chalampé (17/12/2002) : fuite de cyclohexane et pollution des sols et de la nappe phréatique.

Disponible sur : <http://www.ineris.fr/index.php?module=doc&action=getFile&id=2820>

---

## **RETOUR SUR DES ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES PASSES**

---

### **Accident survenu à l'usine Nitrochimie de Billy-Berclau (Pas de Calais)**

Lecoite, Yves / Chassine, Jean-Pierre / Legrand, Henri, Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2004, 83 p.

La société NITROCHIMIE dont le siège social est situé à PARIS exploite notamment à BILLY BERCLAU (62091 HAINES) une usine de production d'explosifs de types dynamites gommées, dynamites pulvérulentes et nitrate fioul. Cette unité employait environ 90 salariés avant l'accident. Le 27 mars 2003, vers 6h, une explosion se produit dans l'atelier d'encartouchage n°50 de cette usine ; 4 salariés trouvent la mort dans cet accident du travail à l'origine également de quelques dégâts matériels dans la proximité immédiate de cette implantation industrielle. A la suite de l'accident, une mission a été chargée d'éclairer les différentes hypothèses relatives aux causes techniques, organisationnelles et humaines et à analyser les moyens de prévention mis en œuvre. Dans une première partie, la mission s'est attachée à analyser les origines de l'accident du 27 mars 2003 dont elle a relevé le caractère prévisible ; et la mission a analysé, dans une seconde partie, les interventions, et recommandations diverses, mais peu coordonnées avant l'accident, des différents services de l'Etat, puis les propositions formulées l'INERIS en conclusion de son rapport.

Disponible sur : <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/nitrochimieberclau.pdf>

### **Evaluation de l'incidence du cancer de la thyroïde en Corse à partir des données hospitalières, de l'assurance maladie et des laboratoires d'anatomopathologie - Période 1998-2001**

LASSALLE Jean-Luc / INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE (France), Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire, 2007, 55 p.

La Corse figure parmi les régions de France les plus exposées aux retombées de l'accident de Tchernobyl. Compte tenu des connaissances scientifiques sur les effets sanitaires dans les pays les plus exposés, il a été décidé de focaliser l'étude sur les cancers de la thyroïde. Ce rapport a permis de recenser les cas de cancer de la thyroïde incidents en Corse sur la période 1998-2001 en croisant les données des établissements de soins, des caisses locales d'assurance maladie (ALD30) et des laboratoires d'anatomopathologie. Il expose quelles sont les incidences et la mortalité du cancer de la thyroïde, les facteurs de risque, les types histologiques, les diagnostics et traitements et donne des perspectives pour la surveillance de ce type de cancer en Corse.

Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000567/index.shtml>

---

## **GESTION DE CRISE**

---

### **La crise en 100 mots**

Dubos, Corinne / Dupui-Casteres, Arnaud, Paris : La Documentation française, 2007, 212 p. ISBN 978-2-11-006540-7

Cet abécédaire propose des mots significatifs pour désigner les ressorts de la gestion et de la communication des crises qui impactent les organisations.



---

## DIVERS

---

### ***Mission et organisation Développement durable de la Préfecture de l'Isère - Tome 1 : Rapport général***

France. Inspection Générale de l'Administration (IGA) / Simoni, Marie-Louise / Battesti, Jean-Pierre, La Défense : Ministère de l'Intérieur, 2006, 49 p.

Par lettre de mission du 2 février 2005, le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur a demandé que l'inspection générale de l'administration (IGA) apporte son appui au préfet de l'Isère pour la mise en place d'un projet d'organisation de la préfecture valorisant la mission de développement durable de l'Etat. L'inspection générale devait notamment proposer, « dans un souci de généralisation ultérieur à d'autres préfectures, des outils d'analyse de la fonction, d'organisation des services et de refonte éventuelle des procédures ».

Disponible en ligne : [http://www.interieur.gouv.fr/misill/sections/a\\_la\\_une/publications/rapports-iga/developpement-durable-isere/](http://www.interieur.gouv.fr/misill/sections/a_la_une/publications/rapports-iga/developpement-durable-isere/)

### ***Mission et organisation Développement durable de la Préfecture de l'Isère - Tome 2 : Les outils d'analyse des politiques et des projets en matière de développement durable***

France. Inspection Générale de l'Administration / Simoni, Marie-Louise / Battesti, Jean-Pierre, La Défense : Ministère de l'Intérieur, 2006, 75 p.

Par lettre de mission du 2 février 2005, le directeur de cabinet du ministre de l'intérieur a demandé que l'inspection générale de l'administration (IGA) apporte son appui au préfet de l'Isère pour la mise en place d'un projet d'organisation de la préfecture valorisant la mission de développement durable de l'Etat. L'inspection générale devait notamment proposer, « dans un souci de généralisation ultérieur à d'autres préfectures, des outils d'analyse de la fonction, d'organisation des services et de refonte éventuelle des procédures ».

Disponible en ligne : [http://www.interieur.gouv.fr/misill/sections/a\\_la\\_une/publications/rapports-iga/developpement-durable-isere/](http://www.interieur.gouv.fr/misill/sections/a_la_une/publications/rapports-iga/developpement-durable-isere/)

### ***« Secours à personne »***

FRANCE. Inspection générale de l'administration (IGA) / FRANCE. Inspection générale des affaires sociales, Paris Inspection générale des affaires sociales : IGA, 2006, 72 p.

Conformément à son mandat confié par le Conseil national de la sécurité civile (CNSC) par lettre du 27 mars 2006, la mission a successivement analysé le secours à personne sous l'angle des doctrines opérationnelles, de la coordination des acteurs et de l'aménagement du territoire et émet des propositions dont certaines nécessitent des investigations ou études complémentaires. La mission s'est attachée à identifier et analyser les rapports d'inspection produits, textes réglementaires, circulaires internes et travaux divers sur les grands thèmes suivants : coordination entre les acteurs de l'aide médicale urgente et du secours à victime (services d'aide médicale urgente (SAMU), services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et ambulanciers privés) ; régulation médicale et coordination opérationnelle entre les centres de régulation des appels (CRRRA) dépendant des SAMU et les centres de traitement de l'alerte (CTA) dépendant des SDIS et, plus généralement, interconnexion des centres 15 et 18 ; organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire ; fonctionnement des transports sanitaires non programmés.

Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000558/index.shtml>

# Agenda

Sélection de manifestations à venir  
(Dernier trimestre 2007)

## **Colloque : Apprendre à vivre avec les inondations !**

Date : les 6 et 7 décembre 2007, Ville : La Grande Motte (34)

L'Association Française des EPTB et le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle organisent les 6 et 7 décembre à la Grande Motte, un colloque intitulé: Apprendre à vivre avec les inondations. Apprendre à vivre avec les inondations! C'est prendre en compte la demande sociale et les progrès de la recherche et des techniques pour inscrire l'action publique dans un contexte qui évolue vers une obligation de gestion préventive des risques. Ce colloque sera ainsi un lieu d'échanges dynamiques entre les représentants des collectivités territoriales, les techniciens et les scientifiques.

Site internet : <http://www.eptb.asso.fr/dyn/eptb-asso/indexb.asp?sujet=actualites>

Personne ressource : Association des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, 05 53 59 72 87, mail : [astrid.gadet@eptb.asso.fr](mailto:astrid.gadet@eptb.asso.fr)

## **Colloque national : "Risques industriels majeurs, Sciences Humaines et Sociales"**

Date : du 6 au 7 décembre 2007, ville : Toulouse

De plus en plus de recherches en sciences humaines et sociales s'intéressent aux différents aspects du risque industriel. En témoigne, entre autres, l'appel à communication lancé par les Maisons des Sciences de l'Homme des Alpes et de Toulouse pour l'organisation d'un colloque intitulé « Risques industriels majeurs, Sciences Humaines et Sociales ». Cet événement s'adressera à toutes les filières disciplinaires de la recherche en sciences sociales : droit, économie, géographie, sociologie, etc.

Site internet : <http://cnfq.univ-paris1.fr/cr/lrass.doc>

## **Séminaire européen : « Prévention et secours : Deux mondes séparés en Europe ? »**

Date : les 5 et 6 décembre 2007, ville : Divonne-les-Bains (01), lieu : Esplanade du Lac

Dans de nombreux pays d'Europe, les systèmes de prévention et de secours en matière de catastrophes naturelles font intervenir des acteurs, des cultures et des outils distincts qui sont appelés à travailler ensemble, car la continuité de la chaîne de gestion du risque est essentielle pour réduire l'impact des aléas naturels. Comment caractériser et renforcer la coopération et l'interaction à tous les échelons ? Quelle est la situation aujourd'hui ? Quelles synergies existent déjà ? Quelles sont celles qui seraient à développer et à quel profit ? Où manque-t-il le plus de liens de coopération ? La situation est-elle très différente de pays à pays ? Quelles instances de coordination au niveau national et européen ? Est-ce que les champs de compétences sont bien définis ? Que peut-on attendre des institutions nationales ou européennes pour améliorer la situation ?

Avec ses partenaires allemands et suisses au sein du réseau européen des plates-formes et points focaux pour la prévention des catastrophes, l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), en association avec notre Institut, organise un séminaire de deux jours, les 5 et 6 décembre 2007, à Divonne les Bains, afin d'examiner toutes ces questions. Le séminaire bénéficie du soutien des Ministères des Affaires Etrangères et Européennes, de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, et de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) et du Conseil Régional Rhône Alpes. La municipalité de Divonne les Bains apporte un concours actif à ce séminaire.

Site internet : [http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles\\_afficher.php?id\\_actualite=225](http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=225)

## **« Risques environnementaux et changement climatique. Quelles réponses sociales ? »**

Date : les 28, 29 et 30 novembre 2007, Ville : Grenoble, Lieu : Maison des Sciences de l'Homme (MSH-Alpes)

Le groupe « Risques, Crises et Catastrophes » du dispositif Durabilité et Environnement de l'UMR Pacte, en collaboration avec le groupe « Changement Climatique » du même UMR, organise un colloque autour de la thématique « Risques environnementaux et changements climatiques : quelles réponses sociales ? ».

## **Conférence-débat : les transports de matières dangereuses par canalisations enterrées**

Date : mardi 20 novembre 2007 à 10h30, Ville : Paris, Lieu : Porte de Versailles, Salle Europe, Hall 4

Dans le cadre du congrès des maires qui a lieu du 20 au 22 novembre 2007 à Paris, l'ANCMRTM organise une conférence-débat sur les TMD par canalisation. Cette conférence sera animée par des professionnels de grands groupes nationaux GDF, Total, la Fédération Nationale des Travaux Publics, le Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie.

Personne ressource : Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs (ANCMRTM), mail : [duhamel@tele2.fr](mailto:duhamel@tele2.fr)

## **Thésorisk : séminaire de restitution**

Date : lundi 19 novembre 2007 à 13H45, Ville : Grenoble, Lieu : MSH-Alpes (campus universitaire de Grenoble)

Cette séance sera l'occasion de faire ressortir les grands thèmes évoqués tout au long des différentes séances, mais aussi de mettre en perspective les différents propos issus des différentes sphères d'acteurs invitées à témoigner. Enfin, cette séance sera le temps du bilan relatif à cette expérience de séminaire pluridisciplinaire autour de la notion de risque. Cette ultime séance, s'articulera donc en deux parties, une première partie consacrée à la synthèse et une seconde consacrée au débat. Cette seconde partie permettra notamment aux différents groupes d'acteurs (chercheurs, représentants de la société civile, opérationnels, décideurs) d'échanger entre eux.

Personne ressource : Collectif Thésorisk, mail : [thesorisk@gmail.com](mailto:thesorisk@gmail.com)

## **Journée de présentation du programme de recherche PGRN 2006 financé par le CG38**

Date : 15 novembre 2007, Ville : Saint Martin d'Hères, Lieu : MAISON DES GEOSCIENCES, Salle de conférence, 1381 rue de la piscine, Domaine Universitaire

Le Pôle Grenoblois d'étude et de recherche pour la prévention des risques naturels met en place des programmes de recherche coordonnés ayant pour but de développer des outils scientifiques et techniques plus performants mis à disposition des gestionnaires des risques.

Site internet : <http://www.risknat.org/>

## **Colloque : « La pérennité de l'assurance des risques territoriaux d'exception »**

Date : Mardi 13 novembre 2007 de 14h30 à 17h30, Ville : Paris, Lieu : Maison de la Chimie

Deux ans après les violences urbaines de l'automne 2005 et l'Appel de Niort lancé par les mandataires mutualistes de SMACL Assurances, où en est l'assurance des risques territoriaux d'exception ? L'Appel de Niort interpellait sur les difficultés rencontrées par certaines collectivités - effectivement ou potentiellement sur-exposées - pour assurer leur patrimoine dans des conditions acceptables. Malgré le soutien de plus de 1200 conseils municipaux et près de 50 députés, sa proposition d'un dispositif national de mutualisation n'a pas été retenue. Ni par les pouvoirs publics, ni par la profession des assureurs. Depuis, comment les risques territoriaux d'exception - sociaux, naturels ou climatiques - sont-ils assurés ? Le marché de l'assurance répond-il vraiment aux besoins de toutes les collectivités ? L'assurabilité pérenne et équitable des risques territoriaux d'exception est-elle une utopie ? Elus locaux, techniciens d'assurances, avocats et juristes spécialisés débattront au cours de trois tables rondes pour répondre à ces questions.

Site internet : <http://www.smacl.fr/colloque/risques-exception/?page=1>

## **La prévention des risques naturels : bilan et nouvelles perspectives en droit national et droit comparé**

Date : 8 et 9 novembre 2007, Ville : Biarritz, Lieu : Domaine de Françon

Sous le parrainage du Medad et du Ministère de l'intérieur, la société française pour le droit de l'environnement (SFDE) organise un colloque national sur la prévention des risques naturels, vu sous l'angle du droit national et du droit comparé. Les deux jours de colloque sont divisés en quatre grandes sessions thématiques : 1. le droit de la prévention des risques naturels et son environnement juridique 2. responsabilité, assurance et indemnisation des catastrophes naturelles 3. Prévention des risques naturels et développement durable 4. bilan des politiques, des outils de prévention des risques naturels en droit international, communautaire et droit comparé.

Personne ressource : Marie-José DALLOT, SFDE Section Aquitaine, mail : [emegyda@yahoo.fr](mailto:emegyda@yahoo.fr)

## **Séminaire VOR : « Vulnérabilité sociale face au risque sismique »**

Date : le 18 octobre de 10h à 17h, Ville : Saint-Martin d'Hères, Lieu : Maison des Sciences de l'Homme-Alpes

La structure fédérative Vulnérabilité des Ouvrages aux Risques (VOR) organise avec l'UMR Pacte et le soutien du cluster régional « environnement » un séminaire sur le thème « Vulnérabilité sociale face au risque sismique » Celui-ci aura lieu à la Maison des Sciences de l'Homme-Alpes, sur le campus de Saint Martin d'Hères de 10h à 17h, le repas étant pris sur place. Figurent plus bas, le programme de la journée et le bulletin d'inscription rendu nécessaire pour des raisons d'organisation (c'est gratuit). A noter, le séminaire sera également diffusé en direct sur le site internet : <http://www.msh-alpes.prd.fr/real/amphi.html>

## **La semaine "Comment rendre nos écoles plus sûres"**

Date : du 8 au 14 octobre 2007, Ville : en France

Depuis 1992, l'Organisation des Nations-Unies (ONU) a instauré le deuxième mercredi d'octobre comme journée internationale pour la prévention des catastrophes dans le cadre de son programme appelé aujourd'hui "stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC)" ([www.unisdr.org](http://www.unisdr.org)). Cette année, le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, en charge de la prévention des risques majeurs, a intégré cette journée à la semaine "Comment rendre nos écoles plus sûres", montée en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Education Nationale. Celle-ci sera ponctuée d'actions spécifiques auxquelles les collectivités locales ainsi que les services décentralisés (DDE, Préfectures...) seront associés.

Site internet : [http://www.prim.net/education/journee\\_prevention.html](http://www.prim.net/education/journee_prevention.html)

## **Colloque sur l'apport de la recherche aux décideurs publics en matière de risques**

Date : le 10 octobre 2007 Ville : Lyon

Le Cemagref et l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) organisent à Lyon le 10 octobre 2007, à l'initiative du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD), et avec le concours du Grand Lyon et du Conseil Régional Rhône-Alpes, un colloque sur l'apport de la recherche aux décideurs publics en matière de risques.

Personne ressource : Sandra Magnin (CEMAGREF), Tél : 04 72 20 89 21, [sandra.magnin@cemagref.fr](mailto:sandra.magnin@cemagref.fr)

→ Pour retrouver l'ensemble des manifestations à venir, rendez-vous sur notre site web, rubrique Agenda : <http://www.irma-grenoble.com>

---

## **Vos questions**

### **Quelles sont les formations organisées par l'Institut des Risques Majeurs ?**

Les formations organisées, ou dispensées pour tout ou partie par l'IRMa, relèvent de tous les domaines touchant aux risques majeurs et à la prévention des risques. La plupart des formations dispensées portent ainsi sur la gestion de crise communale (démarche PCS en particulier) et sur l'information préventive sur les risques majeurs (réalisation du DICRIM notamment).

Hormis les sessions de formation que nous organisons sur demande des intéressés, nous travaillons beaucoup avec des partenaires identifiés : Centre National de la Fonction Publique Territoriale (38), formations universitaires, Réseau Idéal...

## **Existe-t-il un délai légal pour la mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?**

La loi ne le stipule pas. Néanmoins, selon l'article L. 125-2 du code de l'environnement, les maires des communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un Plan de Prévention des Risques doivent informer la population, au moins une fois tous les deux ans, sur les points suivants :

- caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune ;
- mesures de prévention et de sauvegarde possibles ;
- dispositions du PPR ;
- modalités d'alerte et d'organisation des secours ;
- mesures prises par la commune pour gérer le risque (plan de secours communal, prise en compte du risque dans les Plans Locaux d'Urbanisme, etc.)
- garanties prévues par les assurances en matière de catastrophe naturelle.

Les moyens de procéder à cette information sont multiples et peuvent prendre la forme notamment de réunions publiques communales. Cette information est délivrée avec l'assistance des services de l'État, à partir des éléments portés à la connaissance du maire par le représentant de l'État dans le département.

## **Existe-t-il un diagnostic des risques majeurs sur ma commune ? En quoi a-t-il consisté ?**

Le diagnostic des risques est la première étape de toute politique de prévention des risques majeurs. C'est par exemple, la première étape de la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Toute commune qui a réalisé son PCS doit avoir établi de manière précise le diagnostic des risques auxquels elle est confrontée.

Aussi, le diagnostic des risques sur un territoire donné a-t-il pu être entrepris sur l'initiative de l'État ; c'est le cas des Plans de Prévention des Risques par exemple. Mais certaines communes peuvent également avoir financé la réalisation d'études spécifiques du type "cartes d'aléas" quand il n'existait pas de PPR sur la commune.

Il peut donc s'agir de documents informatifs ou de documents réglementaires (voir le Mémento du Maire pour plus de précision : [www.mementodumaire.net/](http://www.mementodumaire.net/)).

Dans tous les cas, la commune doit mettre ces documents à disposition des intéressés.

**→ Consultez notre nouveau recueil des réponses aux questions les plus fréquemment posées :**

**[http://www.irma-grenoble.com/09PV/faq\\_index.php](http://www.irma-grenoble.com/09PV/faq_index.php)**

Et adressez-nous toutes vos questions :

- par mail : [celine.brunpicard@irma-grenoble.com](mailto:celine.brunpicard@irma-grenoble.com)
- par courrier : Institut des risques majeurs, 9 rue Lesdiguières, 38000 Grenoble,
- ou par fax : 04-76-47-15-90.



Panoramas est un bulletin de veille et de signalement consacré à l'actualité des risques majeurs.

### Découvrez, en ligne, les activités et les autres publications de l'IRMa :

- Les Risques Infos, bulletins de liaison de l'association
- Les mallettes pédagogiques
- Les dossiers thématiques
- Notre recueil de questions - réponses
- Le Mémento des Maires et des Elus locaux
- Les revues de presse et autres produits documentaires

<http://www.irma-grenoble.com>



**Institut des Risques Majeurs**  
9, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble  
tél : 04 76 47 73 73 - fax : 04 76 47 15 90  
[celine.brunpicard@irma-grenoble.com](mailto:celine.brunpicard@irma-grenoble.com)

